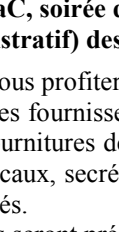


## Vœux de la Fé(e)MaSaC



### Vendredi 16 janvier à 20 h...

Centre diocésain—Salle Cana  
20, rue Mégevand à Besançon

**Le Président et le Conseil d'administration a le plaisir de vous convier aux vœux de la FéMaSaC, soirée destinée à favoriser les échanges conviviaux entre professionnels (de santé et administratif) des MSP, autour de quelques délicatesses salées et sucrées.**

Nous profiterons de cette occasion de vous présenter le « **club prestataires** ».

Des fournisseurs de différents domaines (téléphonie, matériel informatique, mobilier, climatisation, fournitures de bureau, assurances et mutuelles, entretien des locaux, matériel et consommables médicaux, secrétariat à distance...) ont accepté de pratiquer auprès de nos adhérents des tarifs privilégiés.

Ils seront présents, ainsi que Sébastien GUILLOU - interlocuteur privilégié de ce service - et à votre disposition pour vous présenter leurs compétences et services !

Pour des raisons logistiques, merci de nous confirmer votre participation par [retour mail](#).

## Complémentaire santé employeur obligatoire

Le décret [n° 2014-1025 du 8 septembre 2014](#) (dit aussi décret ANI) impose l'instauration d'une assurance complémentaire santé employeur à adhésion obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 (la mise en œuvre pourra, sous certaines conditions, être acceptée jusqu'au 31/12/2015).

Soucieuse de simplifier les démarches de ses adhérents et avec un objectif de mutualisation, la FéMaSaC s'est rapprochée de Novamut qui accepte de raisonner sous forme de contrat de groupe « étendu ».

En effet, nos structures (MSP et FéMaSaC), ne sont pas suffisamment importante en nombre de salariés pour négocier individuellement un tarif de groupe. Novamut accepte de nous faire bénéficier d'un tel tarif, tout en personnalisant nos contrats (chaque contrat sera signé avec chaque employeur, mais le tarif sera commun à tous).

Afin d'étudier les options les plus opportunes, **il est important que vous complétiez et retourniez par [mail](#) le tableau joint au plus tard le 15 janvier prochain**. Sophie MILLOT se tient à votre disposition pour vous aider à le compléter s'il ne vous apparaît pas clair.

**Si vous ne souhaitez pas bénéficier de ce service, merci de bien vouloir le faire savoir [par retour mail](#)**, afin d'éviter toute relance inutile.

Pour supprimer votre nom de notre liste d'abonnés, [cliquez ici](#).

Des questions ou commentaires ? Une information à diffuser ? Envoyez-nous un courrier électronique à l'adresse [contact@femasac.fr](mailto:contact@femasac.fr).